

N° 3/2.13

[PRÉAVIS N° 48/12.12](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 100'000.00 POUR LA SÉCURISATION ET L'ENTRETIEN DES GRANDS ARBRES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 21 janvier 2013 pour examiner ce préavis. Elle était composée de Mmes et MM. Anne-Catherine AUBERT, Janine DEVAUD, Galina SPILLMANN, Magali ZUGER, André CARRARA, Pierre TONDA et Dominique KUBLER-GONVERS, président-rapporteur. M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT et MM. Alain JACCARD et Philippe REGAMEY étaient présents pour répondre à nos questions.

Nous tenons à les remercier vivement tous les trois pour leurs réponses claires et complètes.

1 PRÉAMBULE

Suite à l'analyse effectuée en 2012 par une entreprise d'expertise en arboriculture ornementale et urbaine, il ressort que 48 grands arbres situés à divers endroits du territoire communal nécessitent une intervention rapide afin d'assurer la pérennité de ces arbres et la sécurité du public.

L'expertise est basée sur différentes méthodes et analyses. Tout d'abord, une analyse visuelle effectuée en trois étapes. La première a pour but de trouver les symptômes externes des défauts internes. La deuxième consiste, après avoir découvert ces symptômes, de confirmer et de mesurer leur importance en effectuant une inspection approfondie (tomographie et/ou résistographie). La troisième et dernière étape, après avoir mesuré l'importance des défauts permet de décider, selon des critères précis, si un danger potentiel est réellement existant.

La tomographie consiste en un examen qui effectue une coupe transversale virtuelle du tronc examiné au moyen d'ondes sonores. L'image obtenue indique la densité du bois et visualise ainsi l'intérieur de l'arbre sans le blesser inutilement. Cela permet en outre de déceler des cavités internes ainsi que leur ampleur, mais aussi la qualité du bois qui aurait pu être attaqué par un champignon lignivore par exemple.

La résistographie est la mesure de la résistance du bois à la pénétration par un forage.

2 DISCUSSION

La discussion s'est portée essentiellement sur trois points :

- Le travail à effectuer sur ces arbres consiste principalement en un contrôle des haubans existants et la pose, si nécessaire, de haubans nouveaux ou supplémentaires, l'élimination des branches mortes et la diminution du volume des houppiers.
- Tous ces arbres sont à priori sains, il n'y aura donc pas de coupes. D'autre part, le travail pour les platanes doit être impérativement fait en hiver pour éviter les risques d'infection liés à la maladie des platanes (le chancre coloré).

- Une offre a été demandée à une entreprise privée afin de pouvoir établir le préavis. D'autres offres seront demandées dès l'acceptation du préavis. En plus du coût qui interviendra pour l'adjudication de ces travaux, les compétences spécifiques de l'entreprise, qui devra respecter une charte de qualité, seront aussi déterminantes.

3 CONCLUSION

Se basant sur l'analyse très bien faite et exhaustive contenue dans le préavis et en rappelant que ledit préavis porte uniquement sur la sécurisation et l'entretien, mais non la coupe de grands arbres, la commission a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour la sécurisation et l'entretien des grands arbres;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Dominique Kubler-Gonvers